

Secrétariat général

Direction des ressources
humaines

Centre ministériel de
valorisation des
ressources humaines

Parcours de professionnalisation

***Chargés de mission
« activités de l'autorité environnementale »***



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1 - CONTEXTE GÉNÉRAL..... | 3 |
| 2 - PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS D'ÉVOLUTION..... | 3 |
| 3 - PUBLICS CIBLES..... | 4 |
| 4 - ARTICULATION DES MODULES DE FORMATION..... | 4 |
| 4.1 - Formations..... | 4 |
| 4.2 - Préconisations pédagogiques..... | 5 |
| 5 - RÔLE DES PARTIES..... | 5 |
| 6 - DÉTAIL DES ACTIONS DE FORMATION..... | 7 |
| 6.1 - Participation au réseau métier..... | 13 |
| 6.2 - Formations diplômantes..... | 13 |
| 7 - PARCOURS INDIVIDUEL AVEC CONVENTION DE TUTORAT..... | 14 |
| 8 - TABLE DES ANNEXES..... | 15 |

1 - CONTEXTE GÉNÉRAL

L'autorité environnementale (AE) est un acteur essentiel des processus d'évaluation environnementale. L'AE intervient comme garant dans la démarche d'appréciation de la qualité des études et la prise en compte de l'environnement dans les projets, plans et programmes. Le dispositif de l'évaluation environnementale a été récemment consolidé et modernisé par plusieurs réformes : création des missions régionales de l'autorité environnementale (MRAe) en mai 2016, ordonnance de modernisation de l'évaluation environnementale d'août 2016, création de l'autorisation environnementale en mars 2017.

Un travail sur la valorisation des métiers de l'AE a été mené entre 2012 et 2014 afin de faciliter le renouvellement rapide et efficace des équipes à court terme et à faire émerger une véritable filière métier, seule à même de garantir sur le moyen terme la stabilité des équipes et des compétences. Ces travaux ont associé le SPES, la DRH, le CGDD, le CGEDD et le groupement des DREAL.

Le plan d'actions établi en juillet 2013, pour valoriser les métiers liés à l'autorité environnementale comprenait la réalisation d'un parcours de professionnalisation en matière d'autorité environnementale.

Établi à cette occasion, ce document a pour objectif de disposer d'un parcours modulaire centré sur les formations existantes et à construire, et intégrant également d'autres dimensions ancrées dans la réalité professionnelle.

Le parcours de formation a été mis à jour en 2017.

2 - PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS D'ÉVOLUTION

Assurer l'AE nécessite des compétences spécifiques : connaissance globale, ensemble d'enjeux et de compétences techniques.

Ce document présente les dispositifs qui concourent à la professionnalisation des chargés de missions « activités de l'Autorité Environnementale » et s'appuie sur le référentiel des compétences du métier (annexe 2) :

- sur la base d'un parcours modulaire de formations, qui doit permettre de construire par l'agent et le supérieur hiérarchique une professionnalisation « à la carte » à partir des besoins du service et de ceux de l'agent,
- ainsi qu'un dispositif d'accompagnement en situation de travail par un tuteur, destiné aux nouveaux arrivants sur le poste, basé sur un parcours individuel (chapitre 7), d'une durée de 6 mois, destiné à faire acquérir une maîtrise autonome des pratiques professionnelles.

3 - PUBLICS CIBLES

Le dispositif est articulé autour du public-cible des chargés de mission « activités de l'autorité environnementale » .

Il offre à chaque agent la possibilité de construire un parcours de professionnalisation et des modalités d'apprentissage en cohérence avec son expérience, ses acquis et ses besoins.

4 - ARTICULATION DES MODULES DE FORMATION

4.1 - Formations

La logique du dispositif de formation s'appuie sur quatre modules structurants regroupant des actions de formation :

Module « Connaissances professionnelles fondamentales »

Connaissances professionnelles de base relatives à l'univers professionnel des chargés de mission AE, incontournables pour ces derniers.

Module « Connaissances professionnelles thématiques » avec 2 niveaux

- générales
- spécialité

Connaissances professionnelles particulières, dont le suivi est recommandé, notamment selon les enjeux locaux.

Module « Connaissances juridiques »

Connaissances fondamentales en matière juridique, notamment en droit de l'environnement.

Module « Connaissances transversales »

Connaissances liées à l'animation et au savoir-être.

Ces modules comprennent l'ensemble de connaissances fondamentales ou spécifiques. Ils intègrent les principaux savoirs-faire/être nécessaires à l'exercice des missions AE.

Les actions de formation sont organisées par l'IFORE, le CMVRH et directions d'administration centrale. Les DREAL peuvent être aussi amenées à organiser des actions spécifiques selon le contexte local. Elles prennent en compte dans la construction de leur réponse, les besoins de formation exprimés par les services et l'architecture et les finalités du dispositif présenté.

Chacun des modules est repris dans un tableau global (voir chapitre 6) décrivant son intitulé, ses objectifs, la durée du stage ainsi que l'organisme formateur.

En fonction des besoins, certaines formations peuvent être suivies en « spécialisation ».

4.2 - Préconisations pédagogiques

► **À la fin de la formation**, l'agent doit disposer d'une vision claire et articulée, à travers les actions de formation auxquelles il aura participé, de son rôle et de la pratique professionnelle attendue au sein du ministère, ainsi que du dispositif lié à la rédaction de l'Avis de l'Autorité Environnementale.

► L'évaluation

Une évaluation à chaud sera effectuée à l'issue de chaque session de formation dans les CVRH puis relayée auprès de la MOA formation (FORCQ2, CGDD)

Pour les formations réalisées à l'Ifore, le bureau FORCQ2 se rapprochera de ce dernier afin de recueillir les évaluations à chaud.

Dans la mesure du possible, une évaluation différée pourra être également menée par les CVRH (exemple : envoi d'un questionnaire Lime Survey post-formation). Elle aura pour objectif d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les pratiques de l'agent.

Une évaluation annuelle du dispositif du parcours sera organisée par FORCQ2 avec les différents acteurs : 2 à 3 CVRH, 2 chargés de mission pôles AE de DREAL, le CGDD.

5 - RÔLE DES PARTIES

► **Le CGDD, le CMVRH (SG/DRH/FORCQ 2, et un CVRH coordonnateur) CVRH de Toulouse** gèrent le parcours.

- Le CVRH diffuse l'avis de stage et l'affiche sur le site intranet du ministère à l'adresse suivante : <http://oups-cmvrh.appli.i2/>

► **L' Ifore et les équipes des CVRH mettent en œuvre les formations du parcours.**

Schéma récapitulatif du plan de professionnalisation

Module « Connaissances professionnelles fondamentales »

- Évaluation environnementale et étude d'impact
- Prise de poste : Autorité environnementale des projets et Autorité environnementale des plans et programmes
- ERC
- Logiciel Garance

Module « Connaissances professionnelles thématiques » avec 2 niveaux : - générales - spécialité

Toute formation thématique sur les domaines suivants :

- Documents d'urbanisme
- Planification
- Biodiversité
- Eau
- Natura 2000
- Paysages (dont éolien) + *en fonction des enjeux locaux*
- Risques
- Énergie
- Climat
- Trame verte et bleue
- Littoral
- Agriculture

Module « Connaissances juridiques »

- Initiation au droit de l'environnement
- Rédaction des actes administratifs

Module « Connaissances transversales »

- Communication et conduite de projets
- Méthodes pour faciliter l'action collective

Participation au réseau AE

Journées
nationales
d'échange
chef de pôles

Journées nationales
chargés de mission

6 - DÉTAIL DES ACTIONS DE FORMATION

NB : Cette liste de formation ne présente pas un caractère exhaustif ; certaines formations organisées localement , par exemple au niveau de certaines DREAL, peuvent effectivement porter sur le domaine de l'Évaluation environnementale.

Module « Connaissances professionnelles fondamentales »

1 ère formation du parcours (à suivre si besoin)

Évaluation environnementale et études d'impact (3j)

- Favoriser l'intégration de l'environnement dans les projets, plans et programmes
- Connaître la réglementation et le dispositif des Études d'impact et de l'évaluation environnementale stratégique
- Aider à la prise de décisions juridiquement solides
- Maîtriser les différentes phases d'intervention de l'autorité environnementale

IFORE

<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr>

1 ère formation du parcours AE projets (à suivre si on connaît déjà l'évaluation environnementale)

Autorité environnementale des projets (3j)

- Comprendre le rôle de l'AE entre intégration et évaluation, les différentes AE, les enjeux de l'indépendance , être informé sur la réforme AE
- Instruire une demande d'examen au cas par cas : savoir identifier les enjeux environnementaux d'un projet, apprécier la nécessité de soumettre à étude d'impact et justifier la décision
- Analyser une étude d'impact : cerner les enjeux environnementaux d'un projet et vérifier la complétude et la qualité d'un dossier d'étude d'impact, retranscrire ces éléments dans un avis d'autorité environnementale
- Comprendre les principes de rédaction (contenu et forme) d'un avis AE

IFORE

<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr>

AE - Plans programmes (à suivre si on connaît déjà l'évaluation environnementale)

Autorité environnementale des plans- programmes 3 ou 4j

- Comprendre le rôle de l'AE et les enjeux de la réforme AE
- Connaître les bases réglementaires et méthodologiques de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme
- Comprendre l'importance de l'évaluation environnementale à l'échelle de la planification : justification des choix et cohérence des politiques publiques
- Instruire une demande d'examen au cas par cas : savoir identifier les enjeux environnementaux d'un plan programme, apprécier la nécessité de le soumettre à évaluation environnementale et justifier la décision
- Connaître les principes de rédaction d'un avis AE sur un plan programme.

IFORE

<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr>

Fondamentaux de la séquence Eviter - Réduire- Compenser (2j)

- Comprendre dans son ensemble la séquence ERC
- Savoir intégrer en amont la dimension environnementale dans un projet (éviter les milieux à enjeux, réduire les impacts, définir si nécessaire les mesures de compensation)

CMVRH

<http://oups-cmvrh.appli.i2/>

Application GARANCE

- Apprentissage de l'utilisation de l'application GARANCE, qui permet la gestion du métier AE (enregistrement de l'activité, alertes, génération de documents à partir de modèles, ...)
- Niveau 1 : Débutants (1j)
- Niveau 2 : Utilisateurs confirmés (1j)

IFORE

<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr>

CMVRH

Documents d'urbanisme

Les fondamentaux de la planification de l'urbanisme (6j)

- comprendre l'utilité de chacun des documents d'urbanisme, connaître leur contenu et les principaux objectifs qu'ils doivent remplir ainsi que leurs procédures d'évolution les plus utilisées ;
- connaître le panorama des différents documents qui interviennent dans la hiérarchie des normes et correspondent chacun à une politique publique qui doit être hiérarchisée et déclinée dans chaque territoire

CMVRH
<http://oups-cmvrh.appli.i2/>

Planification

Introduction du droit de l'urbanisme

Les notions essentielles en FOAD

IFORE

<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

Paysage

Le Paysage : fondements d'une politique et approches méthodologiques (2j)

- Acquérir des connaissances élémentaires relatives à la politique des paysages mises en œuvre par la S/D de la qualité et du cadre de vie

IFORE
<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

Paysages et planification de l'urbanisme

- Comprendre l'intérêt d'une approche des territoires par les paysages,
- Construire un argumentaire sur les enjeux du paysage et proposer un avis de l'Etat sur les études et projets en cohérence avec les directives nationales ou locales,

<http://oups-cmvrh.appli.i2/>

Eau

La gestion des eaux pluviales comprendre pour agir (1j)

- Intégrer les notions de base relatives à la bio-indication et à l'évaluation écologique au sens de la DCE,
- Connaître les principaux outils utilisés pour les cours d'eau en France

IFORE
<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

Eau / Littoral

Approche du fonctionnement des écosystèmes littoraux (4j)

- acquérir des bases naturalistes sur les écosystèmes littoraux, leurs fonctionnements et les dynamiques associées

IFORE
<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

Eau / Urbanisme

La planification dans le domaine de l'eau (3j)

- Maîtriser les enjeux, le cadre réglementaire, et les conditions de mise en oeuvre des principaux outils de planification, de l'échelle européenne à l'échelle territoriale
- Connaître l'évaluation de la qualité des eaux et de l'état quantitatif, le bon état
- Être capable de contribuer à l'élaboration de document de planification en maîtrisant leur portée (SDAGE, programme de mesure, SAGE...)
- comprendre le caractère intégrateur de la DCE vis à vis des politiques thématiques: (pollutions diffuses, assainissement, gestion quantitative, continuité écologique...)
- Être capable de contribuer à l'intégration de la politique de l'eau dans les autres politiques sectorielles
- connaître les enjeux d'un contentieux communautaires

IFORE
<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

SDAGE-SAGE et ScoT-PLU : de la simple mise en compatibilité à l'intégration de la problématique eau dans les documents d'urbanisme (2j)

- mesurer l'impact des SDAGE et SAGE sur les documents de planification urbaine
- comprendre comment peuvent se traduire les dispositions et les orientations des S(D)AGE dans les SCOT et les PLU

IFORE
<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

Biodiversité

Sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et initiation au fonctionnement des écosystèmes pour les acteurs du territoire (2j)

- comprendre ce que recouvre la notion de biodiversité
- connaître les éléments de langage sur la biodiversité et les éco-systèmes
- comprendre l'intérêt de la biodiversité et de sa connaissance pour l'homme
- comprendre les services rendus par la biodiversité
- connaître les modes d'intervention pour la protéger
- connaître les acteurs et les moyens de préservation de la biodiversité

CMVRH
<http://oups-cmvrh.appli.i2/>

Fondamentaux de la préservation de la biodiversité en mer (3j)

- Acquérir une culture générale sur la mer
- Se familiariser avec la biologie marine, l'océanographie, les écosystèmes marins
- Connaître les impacts des activités humaines et du changement climatique sur les milieux marins et littoraux
- Comprendre les enjeux de protection de la biodiversité en mer

IFORE
<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

Natura 2000

Évaluation des incidences Natura 2000 (1 ou 2j selon les CVRH)

- Connaître les principaux outils sur Natura 2000 : le contexte institutionnel ainsi que les enjeux territoriaux en matière de conservation des sites Natura 2000,
- Être en capacité d'instruire une évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre d'une procédure.

CMVRH
<http://oups-cmvrh.appli.i2/>

Trame verte et bleue

La Trame Verte et bleue (2j)

- Connaître les fondamentaux de la TVB
- Connaître les définitions techniques sur lesquelles se fondent la TVB
- Comprendre le cadre de prise en compte de la TVB dans les documents de planification

CMVRH
<http://oups-cmvrh.appli.i2/>

Enjeux environnementaux (littoral-risque - agriculture - montagne...)

DGPR: Intégration raisonnée des risques dans l'aménagement du territoire (3j)

- Passer d'une approche sectorielle à une approche plus globale du territoire
- Connaître la méthode d'analyse géosystémique
- disposer d'éléments de réflexion sur les choix stratégiques de localisation des biens et activités
- Connaître le type de dispositif à prendre dans les zones exposées aux aléas

CMVRH
<http://oups-cmvrh.appli.i2/>

Énergie Climat Air

Sensibilisation Énergie Climat Air (1j)

Connaître les obligations réglementaires et orientations de la politique ECA

Faire le lien avec les documents d'urbanisme et leurs conséquences sur L'environnement

S'approprier les outils et guides mobilisables afin d'intégrer ces enjeux dans l'analyse des documents d'urbanisme, et de pouvoir éventuellement formuler

Des propositions de complément

Etre en mesure de conseiller et accompagner les collectivités dans la

Transition énergétique

CMVRH

<http://oups-cmvrh.appli.i2/>

Éolien Spécialisation

Eolien terrestre planification, instruction, contrôle (2j)

- Acquérir une bonne connaissance de l'énergie éolienne, et notamment : impacts environnementaux, enjeux économiques et énergétiques, contexte réglementaire et administratif au plan national et européen, acteurs, contraintes...
- Être capable de suivre et d'instruire un projet dans le respect des règles d'urbanisme et d'environnement

IFORE

<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

Paysage / Éolien Spécialisation

Paysage et éolien (4j)

- Analyser le "volet paysage" d'une étude d'impact sur la forme et sur le fond
- Apprécier la recevabilité du dossier : apprécier la qualité et la pertinence des informations présentes dans le dossier
- Repérer les principales sensibilités d'un paysage vis-à-vis de l'éolien et les sensibilités d'un projet au regard du paysage
- Déceler un dossier à forte sensibilité et avoir le réflexe de solliciter l'avis d'un expert
- Apprécier la pertinence de l'analyse (notamment des points de vue choisis) et des choix retenus vis-à-vis des enjeux identifiés
- Dialoguer avec un porteur de projet sur les choix retenus et éventuellement d'être en capacité de faire évoluer le projet sur la base d'un argumentaire étayé
- Rédiger un avis circonstancié (en deux temps : mettant en avant les qualités du territoire considéré et les conséquences du projet sur celui-ci) avec le vocabulaire approprié (aspects à la fois technique et juridique) et le cas échéant en étant capable de remobiliser les avis d'experts produits
- Motiver un recours

CMVRH

<http://oups-cmvrh.appli.i2/>

Module « Connaissances juridiques »

Initiation au Droit de l'Environnement

Les grands principes et acteurs (3j)

- Permettre à chacun d'acquérir les principes généraux des différentes législations placées sous l'autorité du ministère de l'environnement
- Faciliter une appropriation du code de l'environnement par les agents du ministère

IFORE
<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

Rédaction des actes administratifs

Rédaction et sécurisation des actes administratifs

- Connaître les principes de droit régissant l'action administrative
- Respecter les normes juridiques
- Acquérir les règles d'élaboration et de rédaction des décisions administratives réglementaires et individuelles

CMVRH
<http://oups-cmvrh.appli.i2/>

Panorama des Procédures d'autorisation des projets et articulation avec le rôle de l'AE

Procédures d'autorisation des projets (1j)

- appréhender le cadre des procédures d'autorisation des projets au sein desquels s'inscrit l'exercice de l'AE réflexion en cours (à l'étude)

Module « Connaissances transversales »

Communication et conduite de projets

Communiquer et convaincre dans l'accompagnement ou la conduite de projet - Adapter sa posture (Fondamentaux) (3j)

- Disposer d'outils lui permettant d'adapter sa posture aux situations rencontrées et ses attitudes en fonction du contexte et des acteurs locaux en présence.
- Etre en capacité de trouver la posture adaptée en fonction de sa mission, du contexte, des partenaires
- et d'identifier ses marges de manœuvre
- Acquérir des méthodes pour développer ou améliorer ses capacités de communication, de négociation tant en interne qu'auprès des partenaires

CMVRH
<http://oups-cmvrh.appli.i2/>

Méthodes pour faciliter l'action collective

Postures et méthodes pour faciliter l'action collective (3j)

- Impulser une nouvelle façon de coopérer positivement avec les autres pour créer du plaisir et de l'efficacité
- Acquérir des outils et des méthodes pour mobiliser l'intelligence collective et favoriser l'engagement sur les projets
- Prendre du recul sur sa propre posture et identifier ses atouts et ses points de progrès personnels dans la conduite des projets
- Partager avec ses pairs et identifier des bonnes pratiques

IFORE
<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

Participation au réseau métier

Un espace collaboratif sur le site intranet du CGDD permet la mise à disposition de ressources, documents juridiques, de guides et de notes méthodologiques ainsi que le partage d'expérience.

Les échanges entre les membres du réseau sont facilités par un forum. Un outil de type plateforme collaborative actuellement en test pourrait à terme remplacer le forum.

Des réunions régulières des chefs de pôle évaluation environnementale complètent les échanges dématérialisés (2 à 3 par an).

Des séminaires regroupant l'ensemble des chargés de mission du réseau sont également organisés régulièrement (1 à 2 par an) sur des thèmes précis : documents d'urbanisme, mer et littoral, méthodes de l'évaluation environnementale, mise en œuvre de l'examen au cas par cas, évaluation environnementale des plans et programmes, renforcer l'efficacité des actions de l'AE, projets complexes, contenu, rôle et portée de l'avis de l'AE sur les projets de gestion quantitative de l'eau ...

Je propose qu'on supprime ce passage. Il y a eu la fusion des régions depuis.

Formations diplômantes

Les formations Diplômantes Universitaires en maîtrise d'ouvrage DGALN proposent des connaissances fondamentales pluridisciplinaires complétées d'enseignements méthodologiques et techniques. Ces formations sont dispensées par les universités. La sélection des candidats s'effectue par l'intermédiaire des CVRH et de l'université.

Le contenu de ces formations universitaires est élaboré sur mesure en fonction d'un cahier des charges préparé par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Ce dispositif permet d'apporter aux agents des connaissances de type académique adaptées à leurs missions et métiers. Pour un service déconcentré le DU peut apporter de solides connaissances et compétences bénéfique au service, avec une meilleure représentation auprès des partenaires territoriaux.

Ces formations diplômantes sont présentées sur le site de la DGALN suivant : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-formations-diplomantes-r5135.html>

7 - PARCOURS INDIVIDUEL AVEC CONVENTION DE TUTORAT

Un parcours individuel peut être proposé au nouvel arrivant sur le poste. Dans ce cas, le parcours de professionnalisation s'intègre dans ce dispositif. Il comporte une période de 6 mois pendant laquelle un tuteur accompagne le nouvel arrivant dans la découverte et l'appropriation de son métier.

Les rôles du tuteur et du tutoré sont décrits dans la convention, ci- après. Dans ce cadre, il est prévu qu'une évaluation des acquis de compétences du nouveau chargé de mission AE, soit réalisée à partir de la grille d'évaluation des acquis.

8 - TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Description schématique du parcours de professionnalisation

Annexe 2 : Référentiel métier chargés de MISSION « activités de l'autorité environnementale »

Annexe 3 : Grille de diagnostic des acquis

Annexe 4 : Convention de tutorat

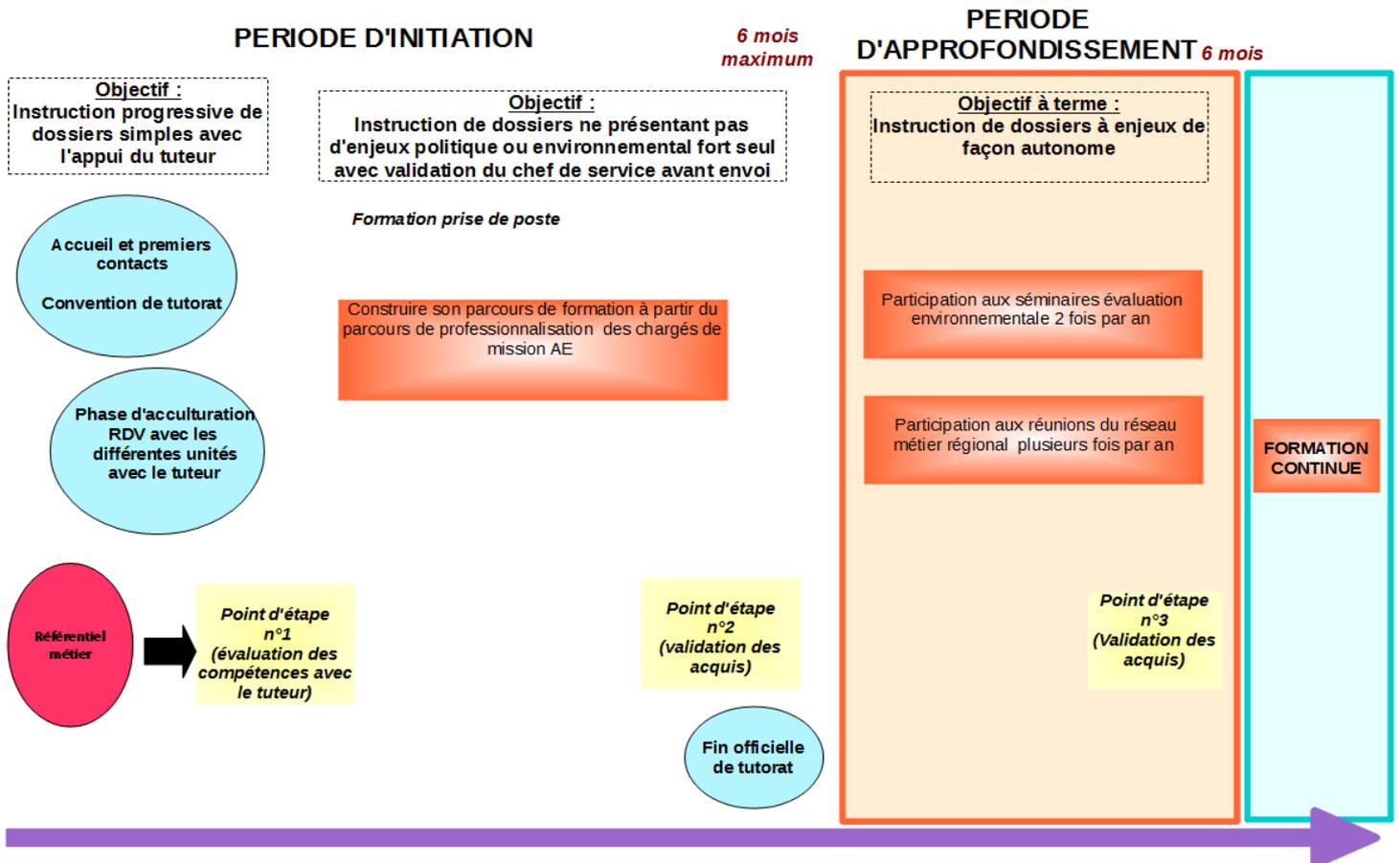
Annexe 5 : Fiche "Les métiers de l'autorité environnementale - les activités et les référentiels de compétence - Premier état des lieux"

[Les documents sont également disponibles sur l'intranet du CGDD](#)

ANNEXE 1

DESCRIPTION SCHÉMATIQUE DU PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION DU MÉTIER DE CHARGÉ DE MISSION « ACTIVITÉS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE »



ANNEXE 2

Référentiel métier chargé de mission « activités de l'autorité environnementale »

Mission I – Portage / animation de politiques, expertise et conseil

| Activités | Savoirs /Savoir faire / Savoir être |
|--|--|
| <p>avis de l'autorité environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> • intervient en appui des services instructeurs et en amont des projets pour contribuer au cadrage préalable et inciter les maîtres d'ouvrage à prendre en compte des enjeux environnementaux • réalise l'analyse des projets, plans ou programmes sous l'angle de l'intégration de l'environnement et expertise le rapport environnemental ou l'étude d'impact, • identifie les enjeux environnementaux du territoire concerné et les impacts potentiels des projets, plans ou programmes soumis à évaluation environnementale, • analyse la pertinence et la suffisance des mesures prises par le maître d'ouvrage pour éviter, réduire voire compenser les impacts, • rédige, en concertation avec l'ensemble des services concernés, les projets d'avis de l'autorité environnementale sur ces projets, plans, programmes, | <p>savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaissance des méthodologies d'évaluations, • connaissance administrative et juridique du dispositif d'évaluation environnementale, • connaissance de la procédure et du contenu des avis de l'autorité environnementale, • connaissance des procédures « au cas par cas », • avoir des notions sur l'ensemble des domaines environnementaux des domaines du r122-5 • connaissance des textes fondateurs en matière de protection environnementale, • connaissance du profil environnemental des documents de références régionaux et des enjeux environnementaux en région, • connaissance des logiques de fonctionnement des différents services de l'état et des collectivités, • connaissance des lois et règlements dans les champs de l'aménagement et de l'environnement • connaissance des démarches en matière d'urbanisme (documents de planification), • maîtrise des lois et règlements dans son domaine de compétence. <p>savoir-faire opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • savoir intégrer des connaissances techniques et méthodologiques pointues dans les domaines de l'environnement et de l'évaluation • savoir maîtriser les délais • savoir traiter une quantité importante d'information et les analyser • être capable de rédiger de manière synthétique, • être capable de concilier les approches administratives, juridiques et techniques, • être capable de se situer dans des processus complexes • savoir hiérarchiser les enjeux <p>savoir-faire relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire preuve de capacités relationnelles de mise en confiance et d'écoute quel que soit l'interlocuteur, • être capable de travailler en petites équipes polyvalentes - savoir argumenter à l'écrit et l'oral pour tenir une position - savoir convaincre |
| <p>cas par cas</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifie les enjeux et les impacts potentiels pour les projets, plans, programmes soumis • « au cas par cas » • rédige la décision de dispense ou de soumission à étude d'impact ou évaluation environnementale, • apporte un appui méthodologique en matière d'évaluation environnementale aux services de l'état et aux acteurs du territoire, collectivités locales, maîtres d'ouvrage publics et privés | |

MISSION II : Formation

| Activités | Savoirs / Savoir-faire / Savoir-être |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Participe à l'élaboration de programmes de formation ou de sensibilisation à l'évaluation environnementale | <p><u>Savoir-faire opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Savoir construire une action de formation- Savoir appliquer la pédagogie des adultes en situation de formation |

MISSION III : Animation de réseaux/capitalisation/valorisation

| Activités | Savoirs / Savoir-faire / Savoir-être |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Coordonne les services participant à l'exercice de l'autorité environnementale,- Anime des réseaux inter-services sur l'évaluation environnementale et l'intégration de l'environnement,- Assure une veille législative et réglementaire sur l'évaluation environnementale,- Participe à la vie des réseaux | <p><u>Savoirs</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Connaître les acteurs <p><u>Savoir-faire opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Savoir partager ses connaissances professionnelles- Savoir animer des réunions- Savoir prendre la parole en public |

ANNEXE 3

Grille de diagnostic des acquis

Mission I – Portage / animation de politiques, expertise et conseil

| ACTIVITÉS |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Intervient en appui des services instructeurs et en amont des projets pour contribuer au cadrage préalable et inciter les maîtres d'ouvrage à prendre en compte des enjeux environnementaux, |
| <ul style="list-style-type: none">• Réalise l'analyse des projets, plans ou programmes sous l'angle de l'intégration de l'environnement et expertise le rapport environnemental ou l'étude d'impact, |
| <ul style="list-style-type: none">• Identifie les enjeux environnementaux du territoire concerné et les impacts potentiels des projets, plans ou programmes soumis à évaluation environnementale, |
| <ul style="list-style-type: none">• Analyse la pertinence et la suffisance des mesures prises par le maître d'ouvrage pour éviter, réduire voire compenser les impacts, |
| <ul style="list-style-type: none">• Rédige, en concertation avec l'ensemble des services concernés, les projets d'avis de l'autorité environnementale sur ces projets, plans, programmes, |
| <ul style="list-style-type: none">• Identifie les enjeux et les impacts potentiels pour les projets, plans, programmes soumis « au cas par cas », |
| <ul style="list-style-type: none">• Rédige la décision de dispense ou de soumission à étude d'impact ou évaluation environnementale, |
| <ul style="list-style-type: none">• Apporte un appui méthodologique en matière d'évaluation environnementale aux services de l'État et aux acteurs du territoire, collectivités locales, maîtres d'ouvrage publics et privés. |

| SAVOIRS | Non acquis | Partielle-ment acquis | Acquis |
|--|-------------------|------------------------------|---------------|
| • Connaissance des méthodologies d'évaluations, | | | |
| • Connaissance administrative et juridique du dispositif d'évaluation environnementale, | | | |
| • Connaissance de la procédure et du contenu des avis de l'autorité environnementale, | | | |
| • Connaissance des procédures « au cas par cas », | | | |
| • Avoir des notions sur l'ensemble des domaines environnementaux des domaines du R122-5, | | | |
| • Connaissance des textes fondateurs en matière de protection environnementale, | | | |
| • Connaissance du profil environnemental des documents de références régionaux et des enjeux environnementaux en région, | | | |
| • Connaissance des logiques de fonctionnement des différents services de l'État et des collectivités, | | | |
| • Connaissance des lois et règlements dans les champs de l'aménagement et de l'environnement, | | | |
| • Connaissance des démarches en matière d'urbanisme (documents de planification), | | | |
| • Maîtrise des lois et règlements dans son domaine de compétences | | | |

| Savoir-faire opérationnels | Non acquis | Partielle-ment acquis | Acquis |
|---|-------------------|------------------------------|---------------|
| Savoir intégrer des connaissances techniques et méthodologiques pointues dans les domaines de l'environnement et de l'évaluation, | | | |
| Savoir maîtriser les délais, | | | |
| Savoir traiter une quantité importante d'information et les analyser, | | | |
| Être capable de rédiger de manière synthétique, | | | |
| Être capable de concilier les approches administratives, juridiques et techniques, | | | |
| Être capable de se situer dans des processus complexes, | | | |
| Savoir hiérarchiser les enjeux. | | | |

| Savoir-faire relationnels | Non acquis | Partielle-ment acquis | Acquis |
|--|-------------------|------------------------------|---------------|
| Faire preuve de capacités relationnelles de mise en confiance et d'écoute quel que soit le niveau hiérarchique de l'interlocuteur, | | | |
| Etre capable de travailler en petites équipes polyvalentes, | | | |
| Savoir argumenter à l'écrit et à l'oral pour tenir une position, | | | |
| Savoir convaincre. | | | |

MISSION II : Formation

ACTIVITÉS

Participe à l'élaboration de programmes de formation ou de sensibilisation à l'évaluation environnementale

| Savoir-faire opérationnels | Non acquis | Partielle-ment acquis | Acquis |
|--|------------|-----------------------|--------|
| Savoir construire une action de formation, | | | |
| Savoir appliquer la pédagogie des adultes en situation de formation. | | | |

MISSION III : Animation de réseaux / capitalisation / valorisation

ACTIVITÉS

Coordonne les services participant à l'exercice de l'autorité environnementale,

Anime des réseaux inter-services sur l'évaluation environnementale et l'intégration de l'environnement,

Assure une veille législative et réglementaire sur l'évaluation environnementale,

Participe à la vie des réseaux.

| Savoir | Non acquis | Partielle-ment acquis | Aquis |
|-----------------------|------------|-----------------------|-------|
| Connaître les acteurs | | | |

| Savoir-faire opérationnels | Non acquis | Partielle-ment acquis | Aquis |
|---|------------|-----------------------|-------|
| Savoir partager ses connaissances professionnelles, | | | |
| Savoir animer des réunions, | | | |
| Savoir prendre la parole en public. | | | |

Réalisée le :

POINT D'ÉTAPE N°1
(les premières semaines)

**Évaluation des
compétences avec le
tuteur**

| Savoirs / Savoir-faire / Savoir-être | Acquis | Commentaires / propositions |
|---|--------|-----------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

| | | |
|--|--------------------------|---|
| Le chargé d'évaluation environnementale | Le tuteur | Transmis au responsable du service sous couvert hiérarchique le, |
| Date et signature | Date et signature | |

Commentaires et propositions

Réalisée le :

Point de validation des acquis sur la base d'un dossier classique

**POINT D'ETAPE N°2
(après 6 mois)
Instruction de dossiers ne
présentant pas d'enjeux politique
ou environnemental fort**

| Savoirs / Savoir-faire / Savoir-être | Acquis | Commentaires / propositions |
|---|---------------|------------------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

| | | |
|--|--------------------------|---|
| Le chargé d'évaluation environnementale | Le tuteur | Transmis au responsable du service sous couvert hiérarchique le, |
| Date et signature | Date et signature | |

Commentaires et propositions

Réalisée le :.....

**Point de validation des
acquis sur la base d'un
dossier à enjeux**

**POINT D'ETAPE N°3
(après 1 an)
instruire de façon autonome des
dossiers à enjeux**

| Savoirs / Savoir-faire / Savoir-être | Acquis | Commentaires / propositions |
|---|---------------|------------------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

| | | |
|--|--------------------------|---|
| Le chargé d'évaluation environnementale | Le tuteur | Transmis au responsable du service sous couvert hiérarchique le, |
| Date et signature | Date et signature | |

Commentaires et propositions

Réalisée le :

ANNEXE 4 : Convention de tutorat

Convention de tutorat pour le chargé de mission « activités de l'autorité environnementale »

Entre la DREAL représentée par

.....

et (Nom et fonction du tuteur)

.....

et (Nom et fonction du tuteur)

.....

Objectif de la convention

Le tutorat vise à organiser le parcours de professionnalisation du nouvel arrivant dans le pôle.....
Le tutorat est mis en place à l'arrivée de l'agent et pendant toute la période d'initiation. La convention a pour but de décrire les modalités de fonctionnement du tutorat.

1. Le rôle et les fonctions du tuteur

1.1 Désignation du tuteur et moyens mis à sa disposition

Le tuteur est choisi pour sa connaissance du métier, ses qualités d'écoute et son savoir-faire pédagogique. Pour lui permettre de remplir au mieux cette mission, des moyens spécifiques peuvent lui être accordés :

(à définir localement : par exemple, adaptation de la charge de travail, véhicule, rémunération)...

1.2 Rôle du tuteur

Le tuteur accompagne le nouveau chargé de rédaction des avis dans la découverte de son environnement professionnel et l'acquisition des compétences attendues à chaque étape de la période d'initiation. A l'issue de cette première période, le tuteur demeure référent.

1.3 Les fonctions du tuteur

- Une fonction de « guidance »

Le tuteur prépare l'accueil du nouvel arrivant (dossier d'accueil, prise de RV pour les premières présentations...).

Il présente et établit la convention de tutorat et le carnet d'évaluation en explicitant leurs objectifs.

Le tuteur élabore avec le nouvel arrivant un diagnostic des pré-requis et des besoins. Il précise les grandes étapes de la période qui pourront être adaptées selon la progression du tuteur. Pour cela, il est à l'écoute des attentes de l'instructeur pour déceler toute éventuelle difficulté.

- Une fonction de transmission de connaissances

Le tuteur accompagne sur le terrain en terme de « savoir faire » le nouvel arrivant. Il lui décrit les différentes tâches à accomplir en lien avec les situations de travail rencontrées. Il explicite la réglementation et associe le tuteur à la réception du public pour des demandes de renseignement ou d'avancement de dossier.

- Une fonction de socialisation et d'insertion

Il aide le nouvel arrivant dans le repérage des différents services de la DREAL. Il présente les différents partenaires de travail. Il organise la période d'immersion avec le tuteur dans son futur service d'accueil (transport, horaires, programme...)

- Une fonction d'évaluation

Il aide le nouvel arrivant à se situer dans la progression de ses acquis. Pour ce faire, il réalise deux points d'étape notamment avant la formation prise de poste et après la période d'immersion. Au terme de la période d'initiation, il effectue une évaluation générale avec le tuteur et en présence du responsable du pôle.....

- Une fonction de conseil

Au delà de la période d'initiation, le tuteur reste référent pour apporter ses conseils au chargé de la rédaction des avis en cas de besoin durant la période d'approfondissement.

2. Les obligations du tuteur

- obligation de formation

Le tuteur s'engage à respecter les différentes étapes du parcours de professionnalisation incluant la formation prise de poste et les formations jugées nécessaires proposées pendant la période d'approfondissement :

Il pourra participer à toute autre action de formation visant à compléter ses connaissances.

- Obligation d'évaluation

Le tuteur accepte d'être évalué tout au long de son parcours d'initiation.

- Obligation de production

Le nouvel arrivant est placé en situation de production auprès de son tuteur et du service dans lequel il sera accueilli.

3. Durée de la convention

La durée du tutorat est fixée à.....mois

date du début...../...../.....

date de fin/...../.....

4. Bilan de la convention

Au terme de la convention, un bilan sera réalisé par le tuteur et le tuteur pour évaluer les modalités pédagogiques du tutorat. L'analyse sera établie par le responsable du pôle chargé de la rédaction des avis de l'autorité environnementale.

Fait à
Le
Le tuteur

Fait à
Le
Le tuteur

Fait à
Le
La DREAL

ANNEXE 5 :

Fiche « Les métiers de l'autorité environnementale - les activités et les référentiels de compétence »

1- Les activités liées au(x) métier(s) autorité environnementale

La fonction d'autorité environnementale est exercée, en fonction des types de plans, programmes et projets et des niveaux de décision par la ministre chargée de

l'environnement, par l'autorité environnementale du CGEDD (Ae CGEDD), par les missions régionales d'autorité environnementales (MRAe) ou encore par les préfets de région.

La réglementation prévoit l'intervention de l'autorité environnementale à trois niveaux :

- pour l'examen au cas par cas permettant de déterminer pour certains types de projets ou plan/programme, si une évaluation environnementale est nécessaire ou non
- pour le cadrage préalable, étape facultative à la disposition du maître d'ouvrage qui peut interroger l'autorité environnementale en amont du dépôt de son dossier sur le degré de précision de l'évaluation environnementale qu'il doit réaliser
- pour l'avis de l'autorité environnementale sur le projet ou plan/programme en lien avec les procédures d'autorisation du projet ou d'approbation du plan/programme.

L'avis de l'AE est mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public.

L'Ae du CGEDD est une formation spécifique du CGEDD, qui fonctionne sur un mode collégial. Elle est constituée de membres permanents du CGEDD, de membres désignés en tant que personnes qualifiées et d'une équipe permanente de 9 personnes. Du fait de sa spécificité, cette instance n'est pas prise en compte pour la suite de l'analyse.

Les autres autorités environnementales (ministre, préfet) s'appuient pour la réalisation de leurs missions sur les services :

- du CGDD pour l'AE ministre
- des DREAL pour les AE MRAe et préfets de région

Au CGDD, le bureau des infrastructures (8 personnes) au sein de la sous-direction IDPP prépare les décisions et avis pour l'AE ministre.

Dans les DREAL, le pilotage de l'activité autorité environnementale relève de pôles transversaux dédiés, avec des configurations variables selon les régions (un ou deux pôles, une mission auprès du directeur, une unité dans un service, ...). Le champ d'activité de ce pôle transversal dédié varie également selon les régions.

Dans certaines DREAL, il exerce la totalité des activités de l'AE alors que, dans d'autres DREAL, il n'exerce qu'une partie des activités de l'AE, qui sont confiées au service instructeur lorsque celui-ci relève de la DREAL.

Les activités AE sont donc exercées :

- par des agents, chargés de mission AE, dont c'est l'activité principale et qui peuvent être ou pas spécialisés sur certains types de projets, plans ou programmes (urbanisme par exemple) ;
- par des agents instructeurs comme une activité annexe à leur activité principale, inspecteurs des installations classées, ou chargé de mission énergie.

On estime le nombre d'agents exerçant des missions d'AE à 240, dont 200 dont c'est le cœur de métier et 40 qui ont une mission principale autre.

La fiche du référentiel métier du ministère « chargé de l'évaluation environnementale » correspond aux missions exercées par les agents des pôles transversaux de DREAL ou du bureau des infrastructures au CGDD.

2- Les compétences

Le CVRH de Rouen a réalisé pour la DREAL Haute-Normandie trois référentiels de compétences pour : les chargés de mission évaluation environnementale, les inspecteurs des installations classées qui rédigent des avis AE et les contributeurs à l'avis AE. Ces trois référentiels constituent une bonne base.

3- Le profil des agents impliqués dans les activités AE

Les missions de l'AE rassemblent des agents de divers statuts et origine. La variété des domaines concernés (tous types de projets et de plans et programmes) et l'étendue des enjeux environnementaux incite à disposer d'un panel de compétences et d'origines diversifiés dans les équipes.

Le réseau comprend les ingénieurs TPE, des ingénieurs IAE, des attachés, des TSE, des ingénieurs des ponts des eaux et forêts, des ingénieurs des mines, des contractuels...

Les parcours et les postes occupés antérieurement par les agents sont également diversifiés : services routiers, aménagement ou installations classées du ministère, CEREMA, ministère de l'agriculture, éducation nationale, ...

4- Le réseau métier et les formations existantes

Le réseau évaluation environnementale comprend l'ensemble des agents de pôle transversaux de DREAL (DRIEE ou DEAL) dédiés à l'évaluation environnementale.

La mission d'appui aux directions régionales sur l'autorité environnementale au CGDD est chargée de l'animation de ce réseau. Un espace collaboratif sur le site intranet du CGDD permet la mise à disposition de ressources, documents juridiques, de guides et de notes méthodologiques ainsi que le partage d'expérience. Les échanges entre les membres du réseau sont facilités par un forum. Des réunions régulières des chefs de pôle évaluation environnementale complètent les échanges dématérialisés (2 à 3 par an). Des séminaires regroupant l'ensemble des chargés de mission du réseau sont également organisés régulièrement (1 à 2 par an) sur des thèmes précis : documents d'urbanisme, mer et littoral, méthodes de l'évaluation environnementale, mise en œuvre de l'examen au cas par cas, renforcer l'efficacité des actions de l'AE, projets complexes, contenu, rôle et portée de l'avis de l'AE sur les projets de gestion quantitative de l'eau

Les formations existantes de maîtrise d'ouvrage CGDD recouvrent :

- des formations organisées avec l'IFORE et destinées aux nouveaux arrivants sur les postes de chargés de mission évaluation environnementale : une formation AE des projets sur 3 jours, une formation AE des plans et programmes et des documents d'urbanisme sur 3 à 4 jours (en lien avec la DHUP) ;
- des formations déclinées en CVRH : ERC, Garance, présentation des réformes de modernisation du droit de l'environnement (en cours de montage).

